



---

---

# « Assises de la Pêche » Contribution du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie

Cherbourg, Cité de la Mer  
Vendredi 6 novembre 2009





---

---

## Sommaire

Exposé des motifs, organisation et ouverture des travaux	p.3
A propos de la Politique Commune de la Pêche	p.6
Où en est-on en 2009 ?	p.7
Atelier 1 : Gouvernance et Politique Maritime Intégrée	p.9
Atelier 2 : Les « outils » de la gestion de la ressource, Les droits à produire L'intégration dans les politiques environnementales	p.11
Atelier 3 : Marchés et valorisation	p.15
Synthèse des ateliers et débat	p.20

*NDLR*

*Faute de pouvoir aborder tous les thèmes  
En raison du laps de temps imparti,  
Les débats se sont concentrés sur :*

- *la gouvernance et le rôle des CCR*
- *la notion d'expertise partagée*
- *le marché et la valorisation*

*et débat(s) il y a eu ...  
pour ouvrir sur d'autres débats !*

12





## ASSISES DE LA PÊCHE

Cherbourg, Cité de la Mer,

vendredi 6 novembre 2009

- 8h 30 à 17 h -

Dans le cadre des Assises Nationales de la Pêche lancées le 5 octobre 2009, à la suite du Grenelle de la Mer, par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, les Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins ont été chargés de l'organisation de ces « Assises » au niveau régional.

Les contributions régionales doivent remonter à l'instance nationale avant le 15 novembre, les assises nationales proprement dites se tenant les 25 et 26 novembre 2009 à Paris.

Près d'une centaine de personnes ont répondu à l'invitation du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie :

- Elus territoriaux
- Administrations (corps préfectoral, Affaires Maritimes, DIREN)
- Scientifiques (IFREMER et Universitaires)
- Professionnels de la pêche (CRPM, CLPM, OPBN, NFM) et pêcheurs intéressés
- Autres professionnels de la filière (centres de marée, aquaculteurs, mareyeurs, transformateurs ...)
- Organisations environnementales, associations de pêcheurs de loisir
- Autres publics intéressés : CCI, KPMG, centres de gestion, étudiants ...

Le « Livre Vert » sur la réforme de la « PCP », Politique Commune de la Pêche est au cœur des débats.

Au préalable, une réflexion interne à la profession avait été organisée sous l'égide du Conseil Régional de Basse-Normandie le 13 octobre 2009 à Caen.

### Livre vert de la PCP

- **Nouvelle « Gouvernance »**
- **Maintien de la stabilité relative ou marché européen des droits de pêche sur la base de QIT ?**
- **Régime spécifique pour flottilles artisanales côtières ?**
- **Place de l'aquaculture ?**
- **Organisation des marchés**
- **Planification des espaces marins**
- **Mécanismes financiers**

### 2009/ 2012: Vers une Réforme de la PCP – Débat organisé autour du Livre Vert édité par la Commission de la CEE

*avril 2009 : publication du Livre vert, avec débat public  
ouvert jusqu'au 31 décembre 2009*

et en ouverture du Livre Vert une première constatation sous forme de « dogme » : l'échec de la PCP, avec la surcapacité des flottilles et la surexploitation des stocks

*Les volets « social » et « formation des hommes » sont les  
grands absents de ce Livre Vert ...*



Les « Assises Régionales de la Pêche » ont été scindées en deux phases distinctes :

- Une matinée articulée sur le principe d'un travail en 3 ateliers thématiques simultanés, co-présidés chacun par un Elu territorial et un représentant professionnel de la pêche
- L'après-midi en séance plénière avec restitution du travail de chaque atelier, débats thématiques et débat général

Le « timing », le suivi des temps de parole et l'animation des débats ont été confiés à un professionnel de la radio, Frédéric Thiébot (Radio Bleu Cotentin).

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins a délégué Emilie Gélard qui nous a apporté un concours sans faille, très appréciable, et très apprécié.

Les aspects logistiques ont été parfaitement assurés par Madame Pascale Chapron et le Personnel de la Cité de la Mer à Cherbourg. Qu'ils en soient remerciés ici.

### 8 H 30 – 9H 30 - Ouverture des Assises

#### Intervention du Président du CRPMEM, Daniel Lefèvre :

Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Basse-Normandie (CRPMEM), Daniel Lefèvre ouvre la séance et remercie tous les participants de leur présence, particulièrement les représentants des collectivités territoriales et de l'Etat, qui témoignent ainsi de toute l'importance qu'ils accordent à la pêche régionale

Il expose le contexte de ces Assises Régionales et indique, qu'en contrepartie, les professionnels posent une exigence précise sur la prise en compte sérieuse et loyale de leurs contributions.

Il critique, d'emblée, le constat la commission européenne qui est négatif, généraliste et sans nuance et insiste sur le fait que le CRPMBN est déjà engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de pêche durable avec la mise en œuvre de mesures de gestion responsable.

La réforme de la PCP est un enjeu déterminant pour l'avenir de la filière.

#### Intervention de Frédérique Heurguier, Présidente du groupe Agriculture et littoral du Conseil Régional de Basse-Normandie, représentant Laurent Beauvais, Président du Conseil Régional, empêché

Le développement durable et la gestion respectueuse des ressources ainsi que les démarches de qualité sont des travaux du CRPMEM qui doivent être valorisés au niveau européen.

Mme Heurguier rappelle les différentes réunions initiées par le Conseil Régional à ce sujet :

- Le 4/06/09 : Journée de rencontre des professionnels de la mer dont les travaux étaient axés sur la valorisation des co-produits, la formation, les techniques de pêche, l'accès et la gestion de la ressource, l'aquaculture...
- Le 13/10/09 : rencontre pour élaboration d'une position commune sur le « Livre Vert »

Le Conseil régional est entièrement mobilisé sur cette discussion et son message repose sur 5 points :

- La PCP doit permettre une restructuration renforcée des organisations professionnelles et une protection du marché intérieur
- La gouvernance doit être à plusieurs niveaux, renforcer les CCR en impliquant les régions
- La PCP doit consacrer la gestion écosystémique, mettre en place des quotas par pêche à l'échelle du bassin maritime, et la ressource, bien public, ne doit pas être privatisée.
- La pêche maritime et l'aquaculture doivent se raisonner dans le cadre de la PMI, Politique Maritime Intégrée
- Prévoir la modernisation de la pêche et de l'aquaculture (formation, bateaux du futur...)

#### Intervention de Jean-François Le Grand, Président du Conseil Général de la Manche

Le Président Le Grand témoigne de la solidarité du Conseil général et se dit heureux que la pêche soit une préoccupation partagée.

Il s'agit d'une occasion majeure de revoir la PCP et faire valoir les spécificités bas normandes. Concernant les QIT, Quotas Individuels Transférables, il considère que c'est un danger pour la région qui doit gérer sa polyvalence

Il rappelle qu'on ne peut pas faire abstraction de la question environnementale, ni de l'importance de la planification spatiale et suggère de se doter d'un schéma d'aménagement maritime.

Il constate et regrette que le livre vert ne dise pas un mot de la pêche minotière.

Il est important de pouvoir afficher les préoccupations de la région, même s'il faut les inscrire dans une vision plus globale de la pêche.

#### Intervention de François de Bourgoing, Président du groupe « pêche » du Conseil Général du Calvados, représentant la Présidente, Madame Anne d'Ornano

La démarche est bonne car il faut donner la parole aux pêcheurs même si l'on sait que l'on ne renversera pas processus de décision (reste dans une démarche « top down »).

Il espère que ces Assises se referont régulièrement.

#### Intervention de Monsieur Arnaud Cochet, Sous-préfet de Cherbourg

La pêche est un élément important pour la région et le fait que l'organisation des Assises en régions ait été confiée aux professionnels témoigne de la confiance du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, MAAP, dans les Comités professionnels.

La PCP doit être abordée dans un cadre transversal (environnement, économie et social)

Le pilotage n'est pas qu'une question d'échelle mais aussi celle d'une intégration de la pêche dans des préoccupations plus globales (PMI) et doit associer tous les usagers : la mise en œuvre des Aires Marines Protégées en est un bon exemple.

L'accès à la ressource reste une question capitale

Il rappelle une position peu favorable de l'Etat français sur le QIT et constate aussi que l'équilibre sur le marché est difficile à rencontrer

## A propos de la Politique Commune de la Pêche

Avant de développer les thèmes soumis à la réflexion dans le cadre des ateliers thématiques, il paraissait utile de rappeler les fondements de la PCP, politique européenne intégrée, instaurée en 1983, ... qui s'est peu à peu muée en un mille feuilles réglementaire accessible à un petit nombre d'initiés.  
(cf. copie d'une présentation power point, en annexe)

### La « PCP » c'est quoi ? : Historique rapide

- **1983 : instauration de la politique commune de la pêche, basée sur :**
  - Stabilité relative : TAC global et répartition des quotas des Etats Membres proportionnels aux références des captures « connues »
  - 12 milles territoriaux réservés aux flottilles de l'Etat-Membre, sauf reconnaissance des droits historiques 6 à 12 milles - (*principe « dérogatoire » contraire à la « politique de la plage », où l'ensemble de la mer européenne serait commune*),
  - Mesures techniques de conservation des ressources
  - Mesures « structurelles » sur les flottilles, avec principe des « POP », ou Plans pluriannuels d'Orientation des Flottilles ... la « capacité » des flottilles est seulement affaire de jauge (TJB) et de puissance (KW)

*Révision tous les 10 ans sur les mêmes principes ... qui évoluent ...*

- **1992, puis 2002 :**  
la PCP est reconduite dans l'état avec des prescriptions de plus en plus précises en matière de « mesures techniques » (1998), *Maillages, protection des juvéniles* et d'encadrement des « capacités de flottilles » : (apparition des Plans de casse !)  
A la « capacité » mesurée en « jauge et puissance », s'ajoute dorénavant la notion « d'effort de pêche » mesuré en KW/jour, avec l'instauration à partir de 2002 des « plans de restauration » de certaines pêcheries

Dans la mouvance du sommet mondial de Johannesburg de 2002, s'imposent de nouvelles notions :

- Le « développement durable », avec le « MSY », ou RMD (Rendement Maximum Durable »)
- L'approche dite « écosystémique »
- La politique maritime intégrée « PMI » et La stratégie pour le milieu marin « SME »
- La « Gouvernance » avec l'implication des « parties prenantes »

Afin d'accroître la participation des parties prenantes au processus de décision », le principe de la création des « CCR » Comités Consultatifs Régionaux par grandes façades est acté en 2002.

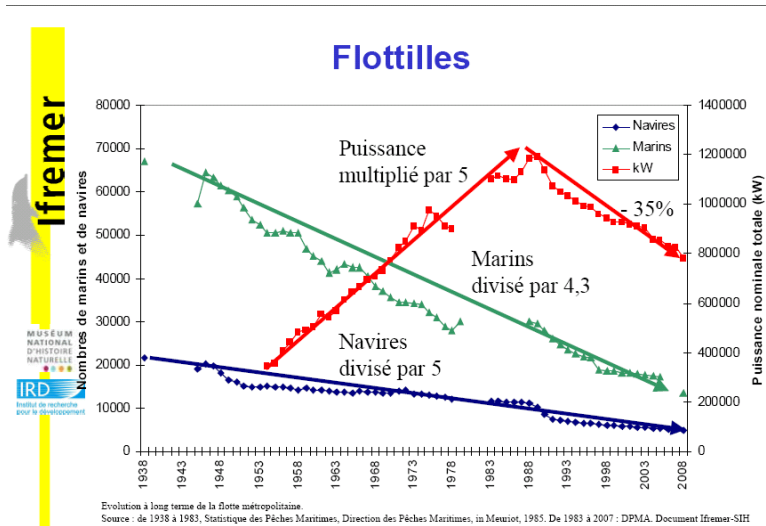
Une première question se pose :

## Où en est-on en 2009 ?

En effet, si le Livre Vert s'ouvre sur un constat d'échec et une condamnation de la surcapacité des flottes de pêche ... il convient de nuancer cette affirmation :

**Quelle ressource, quels stocks, quelles flottilles,  
quel espace maritime, quel échelon territorial ...  
Sur quels critères ? (1983 et suivantes, ou 2002, Sommet Johannesburg) ?**

Si tout n'est pas parfait, il convient néanmoins de tordre le cou à ce « dogme » de la commission



Si la puissance cumulée de la flottille française n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1988, elle a amorcé une « décreue » spectaculaire depuis le début des années 1990.

Le nombre de navires et le nombre de marins pêcheurs embarqués n'ont cessé de diminuer, payant un lourd tribut à une politique effective de réduction des capacités.

Il faut noter l'importance des flottilles « modestes » (2 à 3 hommes par navire !)

Bilan 2001 – 2008 – Atlantique nord-est:

	2001	2008
« effondrés »	Morue MdN-ME Morue OE	Morue MdN-ME Morue OE Eglefin OE Anchois GG
« fragiles »	Sole MdN Sole ME Plie MO Plie MC Merlu OE-MC-GG Sole GG	Merlan MdN-ME Plie ME Morue MC Baudroia b. MC-GG Langoustine GG Plie MO Plie MC
« sans danger »	Lieu noir MdN-OE Eglefin MdN Plie MdN Eglefin OE Sole MC Anchois GG	Merlan MC Baudroia n. MC-GG Cardine MC-GG Eglefin MdN Sole MdN Sole ME Sole MC Merlu OE-MC-GG Sole GG Eglefin MC Langoustine MC

→ Des améliorations mais aussi des détériorations...

L'état des stocks, sous « TAC » communautaires n'est pas uniformément négatif, et il convient de faire la différence entre des stocks « effondrés », « fragiles » .. ou « sans danger », en dit « fragiles » observant que la plupart de certains stocks dit « fragiles » se sont améliorés, en gagnant l'appellation de « sans danger »

Et que dire des pêcheries polyvalentes et multispécifiques ?  
ou des pêcheries côtières, sédentaires ou bien localisées qui sont depuis des années sous gestion régionale avec encadrement de l'effort de pêche et réglementation des conditions d'exploitation.

La Basse Normandie illustre bien sa singularité dans l'univers mono-spécifique de la politique communautaire.



Dans la progression des trois ateliers de travail proposés, le Comité Régional fait le choix d'illustrer les « enjeux » à partir d'exemples régionaux, en partant d'éléments concrets vécus par les professionnels, pour ensuite envisager des notions plus générales.

- Le cabillaud de Manche Est  
Grande pêche communautaire, liée aux accords politiques avec la Norvège, soumise à TAC et quotas, Plan de restauration
- La raie brunette : effet collatéral, sans fondement scientifique du règlement TAC et quotas (généralisation hâtive sur les squales, requins et raies ..)
- La coquille Saint-Jacques de Baie de Seine (élargie au proche extérieur des 12 milles)  
Une pêche identifiée géographiquement
- Les pêcheries purement régionales BN : moules, bulots ...
- Evocation du cas particulier de la Baie de Granville (laboratoire d'un comité conjoint)

Ces exemples illustrent les différents niveaux de gouvernance, avec la nécessité, à la base, d'une expertise partagée, en temps le plus proche du réel, ou « co-expertise » entre les scientifiques, la filière et les autres parties prenantes (élus, administration, société civile, organisations environnementales)

### **9h30 à 12 h : Ateliers thématiques**

#### **Atelier 1 – La « Gouvernance », à multi-niveaux et la Politique Maritime Intégrée**

Qu'est-ce que la « Gouvernance », à quelle échelle, avec quels acteurs ?  
Avec quels moyens financiers ?

#### **Atelier 2 - : Modalités de gestion de la ressource, place de l'Aquaculture, et relations avec les politiques environnementales**

Quels processus d'évaluation, quelles données, quels types d'allocations des droits de pêche, quelle adéquation entre ressources disponibles et effort de pêche, et quelle intégration dans les politiques environnementales ?

#### **Atelier 3 : Marchés, fédération de la filière amont – aval, valorisation, identification, traçabilité, valorisation des « rejets » de la pêche et des « co-produits » associés aux opérations de mareyage ou de transformation**

Quelle organisation des marchés, quelle protection des marchés intérieurs, quel rôle pour l'organisation commune des marchés ?





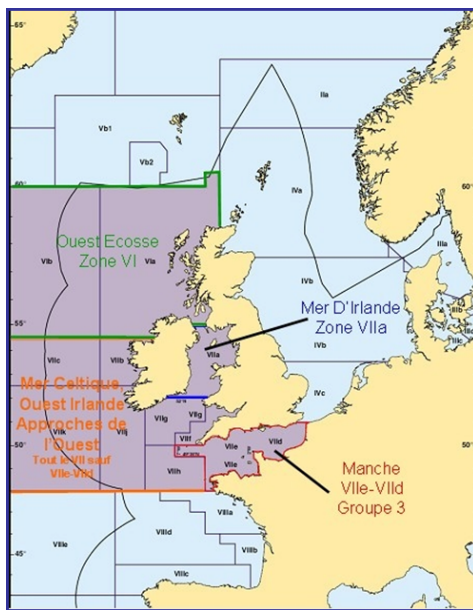
: A partir du triptyque :

- Evaluation des ressources et expertise scientifique
- Responsabilisation et implication du secteur et des « parties prenantes »
- Répartition des responsabilités dans l'élaboration des règles et leur mise en œuvre

2 questions se posent sur :

- la régionalisation de la PCP
- la mise en œuvre d'une réelle « expertise partagée »

Les pêcheurs bas-normands ne se retrouvent pas dans le constat globalisant décrit dans le Livre Vert : 85 % des captures ne sont pas soumises à réglementation communautaire par TAC et quotas, l'espace Manche n'est pas protégé et il n'y a pas de redéploiement possible des flottilles de Basse-Normandie vers d'autres zones d l'UE.



### Les Comités Consultatifs Régionaux (CCR) constituent-ils un bon niveau de gouvernance

La réponse est clairement **OUI**.

Mis en place à la demande des professionnels, mais un peu « mal nés » car la France s'est montrée réticente à cette forme de régionalisation, alors que d'autres Etats Membres en ont compris l'intérêt d'emblée, les CCR font désormais partie intégrante du paysage européen.

Depuis 2005, les structures professionnelles se sont fortement investies et se sont approprié l'outil, avec des discussions sur les TAC et la mise en œuvre d'une force de proposition.

Cependant, les professionnels estiment que la commission CE rechigne à prendre en compte les avis des CCR...

### Comment transformer les CCR pour leur donner un poids réel dans la « Gouvernance » ?

Certains dénoncent une certaine inertie dans la formulation des avis des CCR, dans la mesure où ils sont validés sur un principe de « consensus », ou « compromis » qui conduit parfois au « moins disant ».

Plusieurs propositions sont débattues, dont l'une inspirée de la PAC, avec une affectation en % de voix par pays et fixation d'un seuil à partir duquel on pourrait inscrire une question à l'Ordre du Jour.

La différenciation entre espèces, communautaires ou non, sédentaires et non sédentaires, est également évoquée avec le principe d'une compétence des CCR pour les espèces non communautaires en relais de décisions régionales, avec un principe d'opposabilité à tous les Etats Membres.(exemple des zones spéciales de restriction, comme la « Coquille Saint-Jacques de Baie de Seine, élargie hors 12 milles)

A l'instar de la « Baie de Granville », **doit-on conférer un pouvoir décisionnaire aux CCR ?**

En ce qui concerne le « partenariat » établi dans les CCR, tous s'accordent sur le maintien de la structure actuelle avec 2/3 de représentants de la filière, mais en proposant **d'associer, voire d'intégrer les collectivités territoriales**

**A propos du pouvoir décisionnaire**, le débat s'engage naturellement sur le principe de « **subsidiarité** », avec une réflexion du Président de séance : « *ne pas confondre gouvernance et village gaulois* » !

S'il ne faut pas que cette forme de régionalisation aille à l'encontre de la subsidiarité des Etats membres, il s'agit en revanche de « muscler » la crédibilité des CCR, la pertinence et l'efficacité de leurs propositions dans les processus de consultation..

La « Gouvernance » des CCR peut-être considérée sous deux axes :

- un axe « vertical », descendant, avec délégation de certaines prérogatives au CCR  
ascendant, avec des décisions opposables à tous les EM
- un axe « horizontal », avec implication des CCR dans la Stratégie Marine (Directives Cadres sur l'Eau) et la Politique Maritime Intégrée

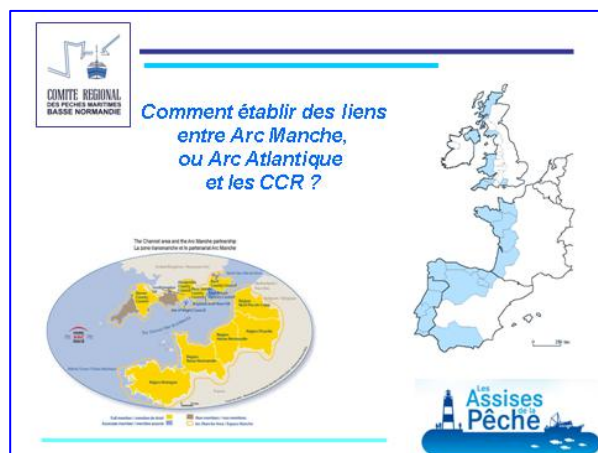
La définition de la Gouvernance au niveau d'une Unité de Gestion Concertée (flottille, espèce, espace géographique) reste difficile à définir. En revanche, tous s'accordent sur la notion de « bassin maritime », avec la définition d'un schéma d'ensemble cohérent des différents usages, en évitant les effets de mitage ou de prolifération non concertée d'activités antagonistes.

**Pas de Gouvernance sans « expertise partagée » ou « co-expertise »**

Dans tous les cas, le développement de la compétence des CCR passe par une amélioration des expertises mises à leur disposition.

Le Président de séance insiste sur la nécessité d'une approche de type « écosystémique » en envisageant aussi bien les équilibres socio-économiques, les questions relatives au « dumping social » que les questions environnementales et le maintien de la biodiversité qui reste « l'assurance vie de la planète ».

En ce qui concerne la question des expertises halieutiques conduisant à la fixation des TAC et quotas, le thème sera particulièrement développé dans l'Atelier 2



Pour les approches plus globales, il paraît pertinent de s'appuyer sur des programmes transnationaux.

**Expertise des CCR et programmes INTERREG ?**

Des coopérations régionales d'importance sont mises en œuvre dans le cadre de programmes INTERREG portés par l'ARC ATLANTIQUE (ex : « GEPETO », et surtout en ce qui nous concerne l'ARC MANCHE.

On peut citer en particulier :

- Le « Défi Manche », piloté par IFREMER
- Le programme « CAMIS » *Channel Arc Manche Integrated Strategy*

***En guise de conclusion : Développer les CCR dans leur compétence, sur la base d'une solide expertise « partagée », en affirmant le rôle de la pêche maritime comme partenaire et acteur à part entière du développement durable du milieu maritime***



# 2

**Les « outils » de la gestion de la ressource**

**Les droits à produire**

**Liens avec les politiques environnementales**

*Président: François de Bourgoing  
VP: Didier Leguelinel  
Rapporteurs: Alain Tétard, IFREMER  
Gérard Clouet, DIREN  
Emilie Gélard, CNPMM*



Le thème de la gestion de la ressource est indissociable de la question de la Gouvernance. Cet atelier se propose de détailler les « outils » et moyens de gestion

La ressource marine est très convoitée, elle est mobile, limitée, et en relation avec l'écosystème. Son exploitation est partagée, le plus souvent trop forte et non optimale (rejets).

Son cadre de gestion doit être

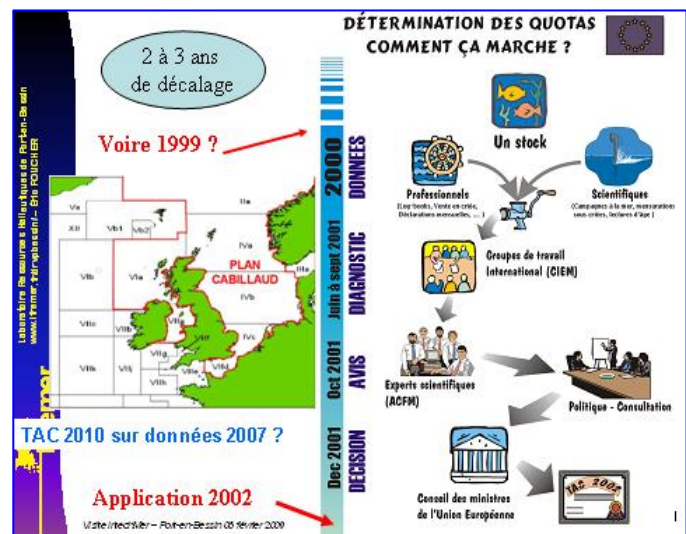
- supra national - l'échelle européenne est alors une bonne dimension –
- ou plus local pour des ressources sédentaires.

Cet atelier a rassemblé près d'une cinquantaine de personnes (issues de divers horizons) pour la plupart fortement mobilisées sur la question de **l'expertise scientifique et de sa perception par les pêcheurs**.

Très sensible à cette incompréhension de base, le Président de séance, Mr Philippe de Bourgoing, s'est attaché à dénouer ce point de blocage majeur.

Le 1<sup>er</sup> outil évoqué concerne **la gestion d'une espèce communautaire par le système des TAC et Quotas : Le cabillaud**, espèce posant actuellement beaucoup de problèmes (influence des accords avec la Norvège, étendue de la zone, surexploitation, quota contraignant obligeant à rejets) est pris en exemple.

La question de la **qualité du diagnostic scientifique et de son actualité** est posée d'emblée. Des doutes sont émis, le diagnostic ne paraît pas toujours fiable et parfois le « principe de précaution » l'emporte (cas de l'interdiction de la raie brunette où le fondement scientifique semble insuffisant).



Est dénoncée une certaine « inertie du système » qui fait que l'on n'arrive pas à « corriger le tir » : le délai de collecte de l'information, de son traitement jusqu'à l'avis de gestion paraît prohibitif (estimé suivant les parties entre 1.5 et 3 ans). Le débat s'installe et montre que les parties prenantes ont des perceptions très différentes du processus de l'évaluation scientifique, tel qu'il est ou devrait être.

Le cabillaud présent en Manche Est se rattache à l'unité de stock scientifique mer du Nord, Skagerrak et Manche Est. Les débarquements de Manche Est ne représentent qu'une faible partie du stock, environ 5 %. Cette analyse du scientifique se heurte à la vision locale des professionnels pour lesquels l'incompréhension est profonde.

**Un préalable : la notion d'expertise partagée – ou « co-expertise » :**

**La validité de l'expertise doit être reconnue.**

**Elle exige une communication et un dialogue entre les acteurs :**

- il faut que les concepts scientifiques soient mieux expliqués (stock, biologie, outils de modélisation, etc.),
- mais aussi que la perception des réalités locales des pêcheurs soit mieux prise en compte par les scientifiques, la validité de l'expertise doit être reconnue de tous (crédibilité). L'exemple de la sole de Manche Ouest où une réévaluation importante du TAC a eu lieu suite à des échanges entre pêcheurs et scientifiques français et anglais est évoqué (en 2005, la série historique des débarquements a été révisée et le TAC a été pratiquement multiplié par 3).

### **Une voie d'amélioration : les « observations à la mer »**

Un nouveau mode de collecte de données halieutiques, « l'observation en mer » est mise en avant. Cette démarche doit permettre de progresser vers la « co-expertise » et améliorer la communication entre profession et recherche. Un pas quantitatif important a été fait dans ce domaine en 2009, la DPMA a prévu l'observation de 4500 jours de mer au niveau métropolitain. Ainsi une dizaine d'observateurs appartenant à plusieurs sociétés prestataires œuvrent actuellement en Manche Est et Sud Mer du Nord.

Des voies d'améliorations existent aussi dans le délai de traitement des documents déclaratifs (France Agrimer) et le log book électronique se mettra progressivement en place au début de l'année prochaine.

L'outil Tac et quota est adapté aux espèces à durée de vie longue comme le cabillaud, pour évaluer ce type de stock les scientifiques utilisent le modèle de VPA (Virtual Population Analysis). Les critères de suivi du stock (rajeunissement, nombre de classes d'âge) rendent compte de l'instabilité du stock et de sa sensibilité au recrutement. D'autres stocks comme l'anchois ou les céphalopodes ont des durées de vie beaucoup plus courtes (2 ans pour la seiche), ils demandent des outils d'analyse plus réactifs (VPA saisonnière, autres).

### **A propos de la « Stabilité relative » et de la gestion des Droits de pêche**

Le système de gestion par TAC (Total Admissible de Captures) et de sa répartition en Quotas par Etat membre représente l'un des fondements du « **principe de la stabilité relative** », érigé lors de la première PCP en 1983. Il signifie que la part de chaque Etat membre dans chaque TAC communautaire reste stable au fil des ans.

Ce système pourrait être modifié par l'autorisation d'un transfert des droits de pêche. La Commission pose ainsi la question de la mise en place de **Quotas Individuels Transférables (QIT)**.

### **La profession reste très attachée à la « stabilité relative » et au maintien de la subsidiarité de l'Etat Membre dans la gestion des « droits à produire » qui en découlent.**

Elle admet qu'un certain « toilettage » peut être réalisé à la lumière des échanges systématiques qui interviennent chaque année à l'issue des Conseils des Ministres.

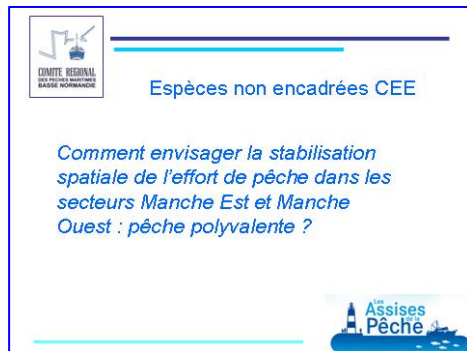
**Si la notion de « QI », Quota Individuel peut être étudiée dans certains cas particuliers, il est hors de question de lui apposer le « T » de Transférable** : la libéralisation d'un marché européen des quotas de pêche se traduirait inévitablement par un abandon de la stabilité relative et un regroupement des droits de pêche en quelques grosses sociétés. Il aurait une conséquence désastreuse sur les conditions de l'emploi à la pêche (volet social). La situation de pays déjà engagés dans le QIT peut être analysée (Islande, Australie, Pays-Bas). On évoque également le cas des quotas laitiers : tout quota transférable créé une valeur ajoutée.

Sans se voiler la face, la profession est consciente – et dénonce- la patrimonialisation rampante des droits à produire attachés aux navires ... et non aux hommes ! La gestion des licences par le CRPM BN est évoquée, les licences (droit de pêche) sont attribuées en priorité au pêcheur et non au bateau. Lorsque le

pêcheur arrête son activité, la licence est remise dans le « pot commun ». Elle est réattribuée selon des critères objectifs déterminés dans un cadre collectif.

Le système est différent pour les Organisations de Producteurs (OP) qui répartissent leurs sous quotas suivant les navires en fonction de données historiques. Dans la pratique, elles mettent en œuvre une gestion collective de la part de quotas qui leur revient.

### Les limites de la gestion par TAC et quotas



Si la profession reste très attachée au principe de stabilité relative, force est de constater qu'elle ne concerne que les pêcheries ciblées et mono-spécifiques. Dans le cas de la Mer de la Manche, la gestion par TAC et quotas ne permet pas de stabiliser les efforts de pêche et d'enrayer le déplacement de flottilles opportunistes ... attirées par le caractère polyvalent et multi spécifique des pêcheries.

D'autres outils existent, ils sont évoqués rapidement, **la gestion par l'effort**, les **PPS**... C'est un chantier à explorer.

### La question des Rejets

Pour être plus pertinente l'expertise scientifique à besoin de connaître les « rejets » : il s'agit classiquement de juvéniles d'espèces commerciales importantes, ou d'espèces « hors quota » (cabillaud) voire interdites (raie brunette) à prendre en compte dans les modèles mais aussi pour mieux connaître la relation pêche/environnement. Le taux de rejet dépend, entre autres, des pratiques de pêche. Parmi les arts dormants, la palangre est citée comme un engin très sélectif et où les rejets semblent avoir de bon taux de survie (pêcheurs palangriers dans l'assistance).

**La profession s'oppose à la notion du rejet «0»** avec ses implications liées à la survie de certaines espèces, la prise en compte dans les quotas autorisés, le stockage à bord, l'impact sur les marchés ...

« Robin des Bois » évoque l'alternative de la **sélectivité des engins de pêche**. Si cette notion est parfaitement intégrée et comprise par tous, elle se heurte à des réalités tangibles. Dans le contexte de pêcheries polyvalentes, l'équilibre à trouver entre les différentes espèces est si difficile qu'on arrive à des aberrations : plus on augmente les mailles d'un chalut ... moins on dispose de jours de pêche !

L'occasion était toute trouvée de dénoncer la pêche minotière (à tous petites mailles)- **la pêche pour la farine** – qui soulève une hostilité générale... mais reste absente du Livre vert !

### Les mesures techniques.

La disparition de certaines tailles minimales de capture (signalée par la pêche de loisir) et les fourchettes de maillage utilisables suivant les espèces cibles suscitent des interrogations. Sous prétexte de simplification, on arrive au « moins disant » en matière de protection de la ressource. Ceci est particulièrement illustré par le cas de la coquille Saint-Jacques (ramenée de 11 cm à 10 cm en Manche Est) et des coquillages et crustacés en général alors que les taux de survie après rejet sont assurés.

### Le cas d'une espèce d'importance régionale

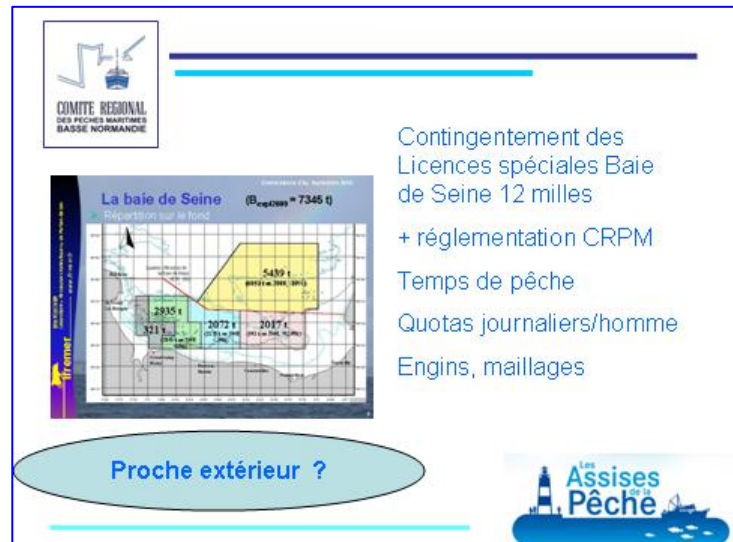
Au niveau communautaire, il n'y a pas de TAC et quotas pour cette espèce, la gestion est encadrée par le système de licence PPS (KW/Jour) mais c'est pour l'ensemble trop vaste de la zone VII. Les mesures techniques européennes sont moins contraignantes que la réglementation nationale et régionale (période de fermeture, et taille marchande à 11 cm, taille des anneaux).





La coquille Saint-Jacques, espèce sédentaire, est bien évaluée en Baie de Seine et dans le proche extérieur (campagne annuelle COMOR d'évaluation directe par Ifremer). Cependant les modalités de gestion régionales mises en place ne sont pas opposables aux autres navires

La profession, exacerbée (voire révoltée) par l'arrivée massives de nouveaux venus, peu soucieux d'une ressource essentielle pour les riverains, veut néanmoins se garder d'un protectionnisme excessif. Elle demande des règles de gestion identiques pour tous (taille à 11 cm, anneaux à 92 mm, etc.). Du temps a été perdu pour faire remonter cette vision à la Commission européenne alors que pendant ce temps certaines flottilles étrangères ont étendu localement leurs pratiques (écossais et demandes néerlandaises).



**Cet exemple illustre le cas de pêcheries d'intérêt majeur pour des flottilles riveraines avec la nécessité de reconnaissance, au niveau UE, de « zones spéciales de restriction » et d'opposabilité de mécanismes régionaux de régulation.**

### Relations avec les politiques environnementales

Le « Grenelle de la mer » a beaucoup concerné l'environnement, dont les rejets d'origine terrestre. Le pêcheur est montré du doigt car son activité est visible contrairement aux sources de pollution continentales : cas de l'interdiction de la commercialisation de l'anguille (PCB), impact de la remise en suspension des vases (Port2000), durcissement des normes sanitaires.

:

Les questions environnementales n'ont pu être abordées en raison de la densité des thèmes de l'atelier, et du temps imparti

Cependant la directive sur la stratégie marine (SME) de 2008 est apparue très structurante. Elle traduit le poids croissant de l'approche écosystémique. Sa mise en œuvre va inéluctablement créer à très court terme les conditions d'un dialogue soutenu avec l'ensemble des parties prenantes.

Elle constituera le champ privilégié des débats autour des questions essentielles en matière d'environnement marin.

Par ailleurs la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en mer a déjà initié des échanges autour d'espaces marins et d'espèces qui présentent un intérêt spécifique au plan patrimonial. Ces échanges vont se prolonger lors de l'élaboration des documents d'objectifs, et dans le cadre de la mise à l'étude du projet de Parc Naturel Marin du Golfe Normano breton.

Ces deux chantiers seront autant d'opportunités pour débattre des questions d'environnement spécifique au milieu marin et à ses acteurs.

Tous les participants ont convenu qu'un débat sur cette problématique, très vaste et complexe, nécessitait une plage de temps excédant le cadre imparti par les présentes assises de la pêche.

***Organiser des « assises » spéciales sur ce thème !***



## Atelier 3

### Marchés / Valorisation

Des produits de la pêche

Présidente : **Mme Frédérique HEURGUIER**  
 Vice-présidente du Conseil Régional de Basse-Normandie

Coprésident : **M. Dimitri ROGOFF**  
 Président de Normandie Fraîcheur Mer

Rapporteurs : *Arnauld Manner (Directeur de NFM)*  
*Richard Brouzes (Directeur de l'OPBN)*



## Atelier 3

### Marchés / Valorisation

Des produits de la pêche

Objectifs de l'atelier :

- **Recenser nos besoins en matière de commercialisation des produits de la pêche.**
- **Déterminer nos attentes en matière de politique d'appui public en Europe et en France.**





## Contexte économique

### Etat des lieux - Origine des méventes actuelles

**Marché mondialisé** : distorsion de concurrence, face à des pays exportateurs qui bénéficient de :

- **coûts salariaux** plus faibles, liés à des **régimes sociaux** moins protecteurs pour les salariés
- **structures de mise en marché plus concentré – produit plus standardisé** (pêche / aquaculture + transformation / commercialisation)
- **modalités d'accès à la ressource parfois moins exigeantes** par rapport au respect de l'environnement (engins et capacités de pêche...)
- **règles de traçabilité** faibles ou inexistantes

→ **Prédominance des importations sur le marché européen**

→ **Prédominance des importations sur le marché français**, y compris d'origine Européenne (R-U), essentiellement hors-zone €.



## Contexte économique

### Etat des lieux - Origine des méventes actuelles

**Conjoncture économique :**

- **parité €/€ et €/£ défavorable** pour la zone € (ex : *Promo Noix de St-Jacques Carrefour et Intermarché des 2 dernières semaines : <13€/kg, y compris Pecten maximus origine R-U*)
- **marchés traditionnels en chute libre** (Espagne + Italie)
- **consommateurs à la recherche de prix** (encore +)

→ **Tendance générale à une baisse des prix**, conjoncturelle ou non ?







## Contexte structurel régional

Etat des lieux - Origine des difficultés commerciales

### Fragmentation commerciale :

- **diversité des circuits commerciaux** : Pb transparence, traçabilité, absence de cohésion de la filière
- **diversité des espèces** : opportunité de les distinguer en 2 : Espèces de masse / Espèces de détail
- **insuffisance des relations amont-aval** : pêcheurs / mareyeurs / industriels / distributeurs
- **Poids et concentration de la GMS** : 5 centrales / 500 mareyeurs

→ Concurrence intra régionale exacerbée / Manque de cohésion  
→ Inadaptation de la commercialisation / Marché

→ Mais circuit de distribution traditionnel encore efficace



## Contexte structurel régional

Etat des lieux - Origine des difficultés commerciales


### Déficit d'innovation :

- **identité des produits insuffisante** : nécessité de les distinguer de l'import
- **peu de circuits alternatifs** : transformation / traitement des coproduits

→ Sous valorisation générale des produits

→ Mais dynamique de marché en progression :  
attraits importants des produits de la mer pour les consommateurs







## Quels remèdes ?

Diminuer la compétitivité de nos concurrents !

- **Réduire les différences sociales / environnementales / sanitaires** au niveau européen et international
- **Imposer l'affichage d'informations consommateurs « dévalorisantes » :**
  - Mention d'origine + précise : zone FAO + Pays d'origine : de débarque / de transformation / d'emballage ?
  - Indice / Empreinte Carbone (2011 en Fr)
- **Imposer une traçabilité de l'ensemble de ces exigences jusqu'à la distribution y compris la restauration**

- **Protection de la production intérieure européenne**
- **Rechercher des accords internationaux en matière de normalisation sociale / environnementale / sanitaire**
- **Mettre en place des outils en faveur d'une préférence communautaire / nationale** (Empreinte carbone, mention d'origine + précise, traçabilité...)






## Quels remèdes ?

Accroître notre compétitivité...

**Structuration interprofessionnelle indispensable pour :**

- **Anticiper la demande** : observatoire marchés / ressources
- **Organiser la production** : plan de pêche (calendrier / quantité / qualité)
- **Organiser la commercialisation** :
  - Frais / transformé / solutions alternatives : tendre à une régularité des volumes et prix
  - Circuits courts / circuits longs : cohérence des prix
- **Mettre en œuvre des mécanismes d'intervention ou de régulation**
- **Rechercher le rentabilité des entreprises** : conseil / formation
- **Organiser la promotion** : marques, labels...





## Quels remèdes ?

Accroître notre compétitivité...

→ Favoriser l'émergence d'une structuration interprofessionnelle efficace qui permette d'orienter l'offre en fonction de la demande et de la disponibilité des ressources


→ Pré-requis :


Imposer la transparence de la mise en marché

Imposer le passage en point de débarque ou criée des espèces de masse

Redéfinir les compétences des organisations professionnelles

Avoir une représentativité des mareyeurs et poissonniers





## Quels remèdes ?

Accroître notre compétitivité...

**Différencier nos produits de la pêche pour :**


- Répondre aux attentes des consommateurs : Qualité / Environnement / Sécurité sanitaire / Proximité...
- Valoriser : Justifier un différentiel prix par rapport à l'import

→ Permettre une différenciation positive des produits de la pêche européenne vis-à-vis de l'import, à l'échelle européenne, nationale et régionale

→ Appuyer les démarches de traçabilité, d'identification de la qualité et de l'origine des produits

→ Favoriser au niveau européen l'émergence d'un label « Pêche durable » répondant aux exigences internationales en matière d'écotaxation

→ Permettre et soutenir les campagnes promotionnelles





## Quels remèdes ?

Accroître notre compétitivité...

**Développer des circuits alternatifs de valorisation :**

- Transformation des espèces de masse
- Développement de nouveaux usages, alimentaires ou non : Valorisation des coproduits, retraits, (rejets), espèces non valorisées...
- Développer l'innovation commerciale

→ Appuyer les travaux de recherche et développement en matière de transformation et de valorisation des produits et coproduits de la pêche

→ Favoriser la centralisation des productions de masse et coproduits (criée)

→ Favoriser l'implantation des entreprises industrielles



## 14 h – 17 h - Séance plénière

(à partir des notes d'Emilie Gélard, CNPMM)

### SYNTHESE DE L'ATELIER 1 : GOUVERNANCE

Les professionnels ne se retrouvent pas dans le constat du livre vert.

En Basse Normandie, 85 % des espèces ne sont pas soumises à TAC et quotas

« L'espace Manche » n'est pas protégé et reste ouvert au déploiement de flottilles opportunistes alors il n'y a pas de possibilité de redéploiement des flottilles régionales vers d'autres zones de l'Union européenne.

Le CCR est reconnu comme un bon niveau de gouvernance mais la question se pose de son rôle purement consultatif et le ressenti des professionnels est que les avis des CCR ne sont pas pris en compte par la Commission européenne.

#### Propositions sur les CCR :

- permettre de provoquer l'initiative dans la proposition de textes de la Commission par les CCR, et en matière de prise de décision : prévoir une affectation de voix par pays.
- rendre les CCR compétents pour les espèces non communautaires en relais des décisions régionales et faire en sorte que les propositions (décisions ( ?) du CCR s'appliquent à tous (s'inspirer du modèle Baie de Granville) – donc proposition d'un pouvoir décisionnaire au CCR
- composition actuelle est bien, mais ajouter les collectivités territoriales
- les CCR doivent s'intégrer dans un axe horizontal (intégration dans la PMI)

D'autres pistes ont été émises comme envisager la gouvernance à l'échelle du bassin maritime et élaborer un schéma d'ensemble cohérent des usages.

#### Echanges avec la salle :

Certains précisent qu'une gestion au niveau d'une région risque d'enfermer les problématiques à cette échelle. La question du curseur est donc cruciale et celui-ci peut se situer à différents niveaux (région, pêcherie, bassin).

L'OP BN précise que certes le pouvoir uniquement consultatif du CCR peut être frustrant mais les Etats ne vont pas abandonner leur pouvoir décisionnaire au profit des CCR.. Daniel Lefevre précise qu'il est important qu'en vertu du principe de subsidiarité, l'Etat reste compétent dans ses 12 milles. Eric Leguelinel souligne que le problème est de rendre les règles opposables à l'ensemble des autres Etats membres).

La question de la prise de la formulation des avis au sein du CCR est aussi évoquée en précisant que le consensus peut être un facteur limitant.

Enfin, se pose, la notion d'expertise partagée entre les différentes parties prenantes, avec l'intérêt des programmes transnationaux de type « INTERREG » développés par l'Arc Atlantique et l'Arc Manche

## **SYNTHESE DE L'ATELIER 2 : DROITS A PRODUIRE, REJETS, ENVIRONNEMENT**

La crédibilité des données scientifiques est essentielle pour asseoir des décisions fiables

Les voies de progrès sont possible via :

- Structuration de la co expertise
- Raccourcissement du temps traitement de la donnée
- Renforcement des moyens d'observations scientifiques

Echelle de la gestion :

- Inadéquation de l'échelle statistique/gestion et la réalité du stock
- Rôle essentiel du CCR à consolider
- Etendre les mesures de gestion « locales » les plus adaptées à la gestion durable des stocks

Outils de gestion :

- Ne pas remettre en cause le principe de la stabilité relative mais les années de références aujourd'hui utilisées ne correspondent pas à la réalité
- Non à l'instauration d'un marché européen des QIT
- Ne pas raisonner uniquement sur la gestion par les TAC car certaines espèces ne s'y prêtent pas (gestion par l'effort de pêche)
- Pourquoi pas le QI s'il est administré, mais en aucun cas transférable

Rejets

- C'est une erreur de les interdire complètement
- Agir sur la sélectivité
- L'augmentation des maillages n'est pas forcément la solution adéquate pour la pêche côtière multispécifique

Environnement

- Consensus général sur l'importance de prendre en compte les aspects environnementaux
- Report des discussions à une rencontre ultérieure

Echanges avec la salle :

Dimitri Rogoff souligne la dépendance de la pêche bas normande à la bande côtière et précise que l'Etat riverain doit pouvoir gérer son espace côtier.

La salle demande que la question de la pêche minotière et de son poids sur la chaîne trophique soit remontée à la Commission.

Sur les QI, Eric Le Guelinel précise qu'il est possible de s'en servir, dans un cadre bien « balisé » en fonction des espèces et qu'ils peuvent être un outil de responsabilisation des professionnels.

Inquiétude des participants sur le risque de concentration avec les QIT et sur le risque de patrimonialisation.

La place de la Norvège et la dépendance de l'UE à cet Etat dans la fixation de ses règles de gestion est fortement critiquée.

Enfin, la DIREN rappelle l'importance de la prise en compte des aspects environnementaux et que la France va devoir mettre en œuvre la directive sur la stratégie marine.

« Robin des Bois » revient sur l'importance d'adopter une approche écosystémique.

## SYNTHESE DE L'ATELIER 3 : COMMERCE ET MARCHE

### Etat des lieux :

- Prédominance des importations sur le marché européen et sur le marché français qui nous paralyse
- Conjoncture économique défavorable, tendance générale décroissante des prix
- La concurrence intra régionale est exacerbée et on constate un manque de cohésion
- Constat de l'insuffisance des relations amont/aval
- Inadaptation de la commercialisation par rapport au marché
- Déficit d'innovation (sous valorisation général des produits) mais dynamique de marché en progression

### Remèdes : réduire la compétitivité de nos concurrents et améliorer notre productivité

#### Réduire la compétitivité de nos concurrents

- Réduire les différences sociales
- Imposer la traçabilité et l'affichage pour l'information des consommateurs
- Protéger la production intérieure européenne
- Recherche d'accords internationaux sur notamment les questions sociales

#### Améliorer notre productivité

- Structuration interprofessionnelle indispensable
- Distinguer les circuits courts des circuits longs
- Maintenir les mécanismes d'intervention et de régulation
- Organiser la promotion (vers un label européen ?)
- Imposer le passage aux points de débarque/crées pour les espèces de masse
- Redéfinir les organisations professionnelles
- Développer des circuits de valorisation alternatifs
- Appuyer les travaux de recherche-développement

### Echanges avec la salle :

OP BN demande que les règles du tarif douanier commun s'appliquent entièrement au secteur de la pêche. La question du dumping social est aussi évoquée.

Robin des Bois précise qu'il est contre l'instauration d'un label privé et qu'il faut prendre en compte les aspects sociaux dans la labellisation. Elle rappelle aussi l'importance de la problématique traçabilité pour lutter contre la pêche illégale et qu'il est intéressant de penser au circuit des AMAP.

Autres sujets (d'importance) traités brièvement (*faute de temps*):

*La place de l'Aquaculture : la Basse-Normandie est le siège d'une importante activité d'élevages marins, sous la forme de productions conchyliques, liées à de la production primaire (phytoplancton). Il convient de soutenir et préserver ce secteur.*

*Les autres formes d'aquaculture (ferme saumon de la rade de Cherbourg), élevages d'ormeaux, crevettes ou autres, repeuplement en coquilles Saint-Jacques sont des voies complémentaires de développement régional ... qui ne sauraient toutefois se substituer à la pêche.*

*Les démarches territoriales de type « AXE IV du FEP » constituent une nouvelle approche de la politique « intégrée » et d'une certaine forme de gouvernance locale ... à explorer et définir*



